

# Le Gai Logis

(Ecaussinnes)

## fiche-contact

- Dénomination précise : LE GAI LOGIS
- Adresse : rue bel air 40 7190 ECAUSSINNES
- Numéro de dossier du service : i0178
- Téléphone : 067/44.22.03 - 067/44.43.38
- Fax : 067/49.03.48
- Adresse électronique : gailogis@scarlet.be
- Heures d'ouverture : 24h/24
- Direction : Cécile PONTUS
- Personne-contact : C. PONTUS - B. DUGNOILLE - T. DIERICKX
- Arrondissement judiciaire : MONS
- Pouvoir Organisateur : Le Gai Logis ASBL
- Arrêté de référence : SAAE
- Population : 47 prises en charges mixtes de 0 à 18 ans.
- [Des coordonnées actualisées sont disponibles dans la rubrique "contacts" du site internet de la DGAJ \(\[www.aidealajeunesse.be\]\(http://www.aidealajeunesse.be\)\)](#)

## dynamique institutionnelle

- 1931 : création du Gai logis, orphelinat rationaliste du Hainaut.
- 1967 : la notion d'orphelinat disparaît au profit de la notion de foyer accueillant des enfants placés par les juges de la jeunesse et les C.P.A.S de l'époque.
- 1971 : la construction d'une annexe au château existant permet à l'institution d'accueillir 54 enfants.
- 1975 : le siège social de l'institution se trouvant à Charleroi est fixé à Ecaussinnes.
- 1991 : le décret de l'aide à la jeunesse entraîne un changement radical dans l'approche de l'aide et du placement.
- 1996 : changement de Direction qui entraîne une nouvelle dynamique au sein de l'institution (supervisions et travail en réseau).
- 1997 : construction d'une nouvelle aile au bâtiment avec chambres individuelles.
- 1999 : la réforme votée en mars 1999 et qui assure la traduction du Décret 91 implique une restructuration du service qui entraînera la demande d'agrément d'un SAAE et d'un SAIE.
- 2003 : agrément comme SAAE.

## public accueilli

### Restrictions éventuelles au niveau des caractéristiques des situations acceptées

Les prises en charge d'enfants qui nécessitent une thérapie institutionnelle (troubles de la personnalité et toxicomanie graves).

### Conditions posées à l'accueil le cas échéant

Nous effectuons une candidature qui vise à préciser notre cadre de travail et ses limites. Elle doit pouvoir permettre à chacun d'énoncer les difficultés. Nous analysons

la demande du jeune, de sa famille et du service mandant représenté par la gradué, pour en dégager des pistes de travail afin d'établir un projet en commun.

L'entretien préalable avec la famille et le représentant du mandant est importante afin de poser le cadre de l'intervention (motifs-objectifs) et d'élaborer à partir de celui-ci un projet de travail qui tienne compte des capacités et limites de la famille et de notre service.

**« Pour comprendre l'avenir d'une société, écoutez les questions que posent maintenant les enfants »**

**Faith POPCORN**

## modalités de l'aide et ressources du service

Notre SAAE a pour mission d'apporter aux jeunes et à leur famille une aide éducative suivant différents types de prises en charge :

- accueil ;
- logement autonome ;
- réintégration familiale.

Les outils employés visent à travailler sur les relations éducatives des parents avec leurs enfants et sur la place de chacun dans la cellule familiale.

Si cette approche constitue la norme, nous accueillons également des enfants dont la famille est en rupture totale avec eux.

## trois concepts-clés pour les interventions du service

**L'accompagnement** : l'aide éducative part d'une compréhension des difficultés qui apparaissent dans la famille. L'équipe renvoie au(x) jeune(s) et à ses parents, comme partenaires dans le travail, les enjeux en cause. L'équipe ne peut qu'accompagner ceux-ci dans un cheminement.

**Le lien** : le jeune et ses parents ne peuvent trouver une place et donner un sens à leur vie qu'à partir de valeurs. Celles-ci se construisent sur des liens d'appartenance : la famille, le milieu social.

**Le respect** : toute personne ne peut assumer son rôle que si elle est reconnue et respectée dans celui-ci. Nous ne nous substituons pas aux rôles des parents. Notre rôle n'est pas de les juger mais de leur donner un éclairage sur leur fonctionnement familial. Le jeune et sa famille ont le droit à une discrétion sur leur vie privée. Exemple : les familles prennent connaissance des rapports envoyés aux autorités mandantes. Nous travaillons avec les éléments qui ont été dits en présence de la famille ou du jeune.

## messages identitaires

Nous n'avons pas de baguette magique, nous accompagnons la famille et le jeune là où ils en sont. Travail dans le respect, dans la reconnaissance des limites de chaque protagoniste, et l'autonomisation des jeunes et de leurs familles.

### **Aux partenaires du secteur**

Notion du respect du secret professionnel – notion d'accompagnement des personnes.

### **Aux partenaires hors-secteur**

Notion du respect du secret professionnel, travail de coordination, autonomisation des personnes.

### **Aux autorités mandantes**

Notion d'accompagnement et non de prise en charge ou de substitution au rôle parental.

**Le Gai Logis**  
(Ecaussinnes)

